

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1100, rue St-Omer à Lévis, **le mercredi quatre (4) février deux mille quinze à 18h00.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Mario Fortier, Vice-président  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint  
Mme. Francine Marcoux, trésorière

**-ORDRE DU JOUR-**

---

**\*\*\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS \*\*\*\*\***

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire **\*\*\* en début \*\*\*** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une transmission d'autobus
4. Adjudication du contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion intégrée (ERP)
5. Autorisation de paiement d'une facture d'Hydro-Québec dans le cadre du projet BHNS
6. Période de questions

7. Levée de l'assemblée

**\*Présentation de l'étude BHNS par Madeleine Lindsay**

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

**- RÉSOLUTION 2015-016-**

Il est proposé par madame Nathalie Plante  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mercredi, 4 février 2015 soit adopté tel lu.

**Adoptée.-**

---

**2.- Période de questions**

Aucune question

---

**3.- Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une transmission d'autobus**

**- RÉSOLUTION 2015-017-**

**CONSIDÉRANT:** que le service de l'entretien a procédé à un appel d'offres sur invitation le 6 janvier 2015 pour l'acquisition d'une transmission d'autobus;

**CONSIDÉRANT :** les trois (3) soumissions reçues le 19 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT :** l'analyse des soumissions reçues par Monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et sa recommandation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Michel Turner  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accorde à l'entreprise Voith Turbo le contrat pour l'acquisition d'une transmission d'autobus au montant de 28 815\$, taxes incluses.

**Adoptée.-**

---

**4.- Adjudication du contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion intégrée (ERP)**

**- RÉSOLUTION 2015 -018-**

**CONSIDÉRANT :** l'adoption du règlement d'emprunt no 129 autorisant un emprunt à long terme de 600 000\$ pour le financement de divers projets dont celui d'un nouveau système comptable (résolution 2014-131 adoptée le 14 juillet 2014);

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2014-139 adoptée le 14 juillet 2014 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un nouveau système comptable;

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2014-224 adoptée le 20 novembre 2014 approuvant les critères d'évaluation et les membres du comité de sélection des offres de service pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion intégrée (ERP);

**CONSIDÉRANT :** que, suite à la publication de l'appel d'offres le 21 novembre 2014, trois (3) soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite du dépôt des offres;

**CONSIDÉRANT :** l'analyse de ces trois (3) soumissions par le comité de sélection et sa recommandation à la Direction générale d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final le plus élevé;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Ann Jeffrey  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroie le contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion intégrée (ERP) à la firme Exagon au montant de 117 000 \$, plus les taxes, incluant le contrat de service annuel de 12 000\$ pour la 1<sup>ère</sup> année.

**Adoptée.-**

---

**5.- Autorisation de paiement d'une facture d'Hydro-Québec dans le cadre du projet BHNS**

**- RÉSOLUTION 2015-019-**

**CONSIDÉRANT:** que, dans le cadre du projet BHNS et conformément à sa résolution CV-2013-10-97 du 2 décembre 2013, la Ville de Lévis avait demandé à Hydro-Québec de réaliser une étude préliminaire visant à établir la faisabilité du projet d'enfouissement des fils, les coûts de cette étude étant admissibles à une subvention d'Hydro-Québec, advenant la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT :** le report du projet de construction de voies réservées au transport collectif en mode axial d'une longueur de .925km sur le boulevard de la Rive-Sud entre la rue St-Omer et le boulevard Alphonse Desjardins à Lévis, par l'adoption de la résolution 2014-116 du conseil d'administration de la STLévis le 19 juin 2014;

**CONSIDÉRANT :** la réception d'une facture d'Hydro-Québec au montant de 27 766,74 \$, taxes incluses, pour des frais d'abandon des études préliminaires concernant l'enfouissement des fils;

**CONSIDÉRANT :** que cette facture ne peut être acquittée par la STLévis sans l'approbation du conseil d'administration car supérieure à

25 000 \$, l'autorisation de cette dépense ayant été faite au préalable par le Conseil de la Ville;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise le paiement de la facture d'Hydro-Québec relative aux frais d'abandon des études préliminaires pour l'enfouissement des fils dans le cadre du projet BHNS, au montant de 27 766,74 \$, taxes incluses, à même le Règlement d'emprunt no 111.

**Adoptée.-**

---

#### **6.- Période de questions**

Aucune question

---

#### **7. - Levée de l'assemblée**

##### **- RÉOLUTION 2015-020-**

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Serge Côté  
et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**